



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCAION  
**28 SEPTEMBRE 2023**

DATE D'AFFICHAGE  
**28 SEPTEMBRE 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **15**  
VOTANTS : **16**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Lundi 2 Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.  
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.  
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusées :

- Mme JEUNE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- Mme VAZ.

### Absents :

- M. FERBOS,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON,
- M. MARTIN.

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**OBJET :  
RECENSEMENT DE  
LA POPULATION 2024  
- NOMINATION D'UN  
COORDONNATEUR  
COMMUNAL ET  
RECRUTEMENT  
D'AGENTS  
RECEPSEURS.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Lapalisse fait partie du groupe de communes recensées en 2024, les opérations de recensement de la population se dérouleront du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 ; il y a lieu de procéder à la nomination :

- du coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement,

- des agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de nommer :

- Madame Chantal LACROIX en qualité d'agent coordonnateur titulaire,
- Madame Delphine LABOURBE en qualité d'agent coordonnateur suppléant,
- Madame Nadine CHASSOT et Madame Anne COMPTOUR en qualité de secrétaires administratives,

7 agents recenseurs seront recrutés et opéreront selon un découpage géographique identique à celui de 2018.

.../...

Par ailleurs Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une dotation forfaitaire sera versée à la commune afin de faire face aux dépenses engendrées par cette enquête de recensement.

Il précise que la rémunération des agents recenseurs incombe à la commune seule et qu'il est nécessaire d'en fixer la somme.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

- Madame Chantal LACROIX en qualité d'agent coordonnateur titulaire,
- Madame Delphine LABOURBE en qualité d'agent coordonnateur suppléant,
- Madame Nadine CHASSOT et Madame Anne COMPTOUR en qualité de secrétaires administratives,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents recenseurs et à prendre les arrêtés de nomination correspondants ; la rémunération des agents recenseurs sera établie en fonction de la dotation qui sera allouée à la commune.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

12 OCT. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : - 3 OCT. 2023

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

